

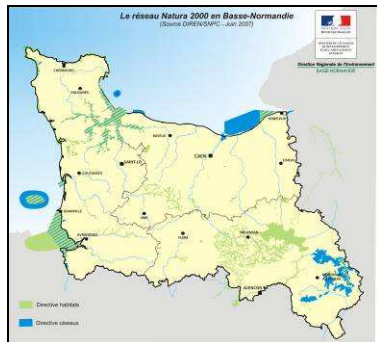
Natura 2000 : qu'est-ce que c'est ?

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la qualité ou la rareté des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels. Il a pour objectif de préserver la diversité biologique, en s'appuyant sur les usages, les activités et les particularités économiques de chaque territoire.

Les périmètres sont désignés à partir de deux **directives « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore »** de l'Union Européenne. Tous les sites Natura 2000 à travers l'Europe contribuent à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Ainsi :

- en France, plus de 1700 sites qui représentent presque 12,5% du territoire,
- en Basse-Normandie, 63 sites pour 8% du territoire.

Ces Directives ont été déclinées à travers l'Europe par des moyens laissés à l'appréciation de chaque Etat membre. La France a opté pour une **démarche volontaire et participative**.



Natura 2000 en Basse-Normandie.

La concertation, dans le cadre du Comité de Pilotage et de groupes de travail pour l'élaboration du Document d'Objectifs, a pour but de :

- prendre en compte l'ensemble des aspirations et des contraintes des parties prenantes, qu'elles soient écologiques, économiques, culturelles ou sociales,
- définir les objectifs du site pour le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lequel le site a été désigné.

Quelles conséquences sur le territoire

Tous les titulaires de droits (propriétaires, locataires...) sur des parcelles situées à l'intérieur du site Natura 2000 peuvent participer à la démarche via :

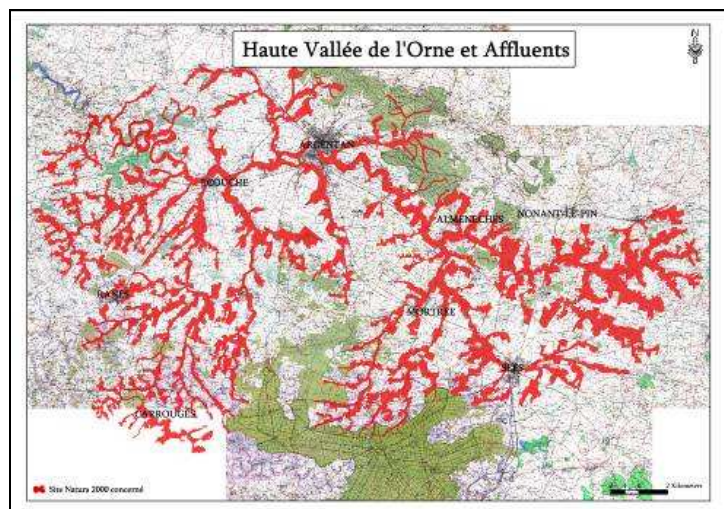
- des contrats Natura 2000 agricoles, qui sont appelés MAE-t (Mesures Agro-Environnementales territorialisées).
- des contrats Natura 2000 forestiers,
- des contrats Natura 2000 non-agricoles, non forestiers,
- de la Charte Natura 2000.

Chaque mesure vise à soutenir les meilleures pratiques pour la biodiversité par le biais d'incitations financières ou fiscales d'une durée de 5 ans.

Le site « Haute Vallée de l'Orne et ses affluents »

Ce site Natura 2000 a été désigné du fait de la présence de nombreuses espèces et d'habitats d'intérêt européen.

Son périmètre couvre environ 20 000 ha sur tout le bassin amont de l'Orne : des sources de l'Orne et de ses principaux affluents jusqu'à l'entrée de Putanges-Pont-Ecrepin.



Carte du site.

Eléments de désignation du site :

Les espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 sont :

- la loutre pour les mammifères,
- La moule épaisse et l'escargot *Vertigo moulinsiana* pour les mollusques,
- L'écrevisse à pattes blanches pour les crustacés
- le chabot et la lamproie de Planer pour les poissons,
- la cordulie à corps fin et l'agrion de mercure (libellule) et le damier de la succise (papillon) pour les insectes.



Loutres sur l'Orne - mars 2007

Des habitats naturels d'intérêt européen existent aussi sur le site. Il s'agit des :

- prairies maigres de fauche,
- prairies humides à Molinie sur sols calcaires,
- mégaphorbiaies (prairies hautes de roseaux, joncs, hautes plantes vivaces d'environ 1,50-2 mètres),
- certaines mares (en fonction de la végétation aquatique),
- rivières plus ou moins courantes (en fonction de la végétation, cf. figure ci-dessous).



Pont de la Villette - Herbiers à renoncules aquatiques : habitat d'intérêt européen.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Maison de la Rivière et du Paysage

Le Moulin 61100 Ségrie-Fontaine - Tél. : 02 33 96 79 70 - Fax : 02 33 62 34 66

E-mail : contact@cpic61.fr - Siret 383 514 841 000 22 - APE 9499Z